

Votre don planifié pour stopper la SP :

le legs

« J'ai fait un don testamentaire pour maintenant et pour l'avenir, pour les gens d'ici et d'ailleurs. » Kathleen Murphy

Qu'est-ce qu'un legs?

Un legs est un don fait par testament. Il s'agit de la forme de don planifié la plus populaire parmi les Canadiens. Il est possible de faire différents types de legs à la Société de la SP, à savoir :

1. le legs particulier, soit le don d'une somme fixe ou d'un bien particulier;
2. le pourcentage, soit le don d'un pourcentage de la succession;
3. le legs éventuel, soit un don qui ne prend effet que dans l'éventualité où d'autres légataires désignés décèdent avant le testateur.

Quels sont les avantages de ce type de don?

Vous pouvez faire un legs à la Société de la SP en communiquant avec votre notaire. La procédure est très simple, en plus d'être avantageuse pour vous. Parmi les avantages du legs figure la souplesse : vous pouvez opter pour un montant fixe ou un pourcentage de votre succession et vous avez la possibilité de modifier ou d'annuler votre legs en tout temps. Vous choisissez l'option qui vous convient le plus. En outre, vos légataires paieront moins d'impôt puisqu'ils recevront un crédit d'impôt pour ce don. Finalement, votre don profitera grandement à la cause que nous défendons. Vous pouvez ainsi aider la Société de la SP à investir dans la recherche et la prestation de services sans toucher aux fonds dont vous avez besoin quotidiennement.



(Voir page suivante.)

Votre don planifié pour stopper la SP :

le legs

Quelles sont les étapes à suivre?

1. Prenez rendez-vous avec votre notaire. Ce dernier vous aidera en ce qui concerne l'information clé et les détails. Voici un exemple d'énoncé qui vous aidera à formuler votre intention :
« J'ordonne au liquidateur de ma succession de payer à la Société canadienne de la sclérose en plaques la somme de _____ \$ (ou ____ % de ma succession) en vue de son emploi aux fins déterminées par le conseil d'administration de la Société de la SP en fonction des besoins. »
2. Dressez un testament selon vos volontés.
3. Informez la Société de la SP à propos de votre legs.

À qui dois-je m'adresser?

Vous pouvez communiquer avec nous en tout temps à propos des options offertes en matière de dons planifiés. Vous pouvez parler à un spécialiste des dons planifiés en composant le 1-800-268-7582 ou en écrivant à avenirsanssp@scleroseenplaques.ca. Vos questions seront traitées de manière confidentielle et aucun engagement de votre part ne sera requis.

Avis de non-responsabilité : les renseignements contenus dans la présente brochure ne sont pas des conseils juridiques ni des conseils de planification financière. Si vous envisagez de faire un don planifié, il convient de consulter vos conseillers professionnels.

N° d'enregistrement 10774 6174 RR0001



175, rue Bloor Est, bureau 700, Tour Nord, Toronto (Ontario) M4W 3R8
Téléphone : 416-922-6065 Sans frais : 1-800-268-7582 Télécopieur : 416-922-7538
Courriel : avenirsanssp@scleroseenplaques.ca Site Web : www.avenirsanssp.ca